



ARRÊTÉ MUNICIPAL
 * * * * *
**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU
 DOMAINE PUBLIC POUR STATIONNEMENT
 DE VÉHICULES DE TRAVAUX EN VUE DE LA
 RÉALISATION DU REcul D'UN FEU PIÉTON
 AU NIVEAU DU N° 2 AVENUE DE TURENNE**

Affiché le :

* * * * *

Monsieur le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 et suivants,

Vu le *code de la route* et notamment l'article R 417.10,

Vu la demande exceptionnelle de **RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS** sollicitée par la société « SPIE CityNetworks » de LUMES (08440) en vue de permettre des travaux de REcul D'UN FEU PIÉTON sur trottoir, en façade de l'ensemble immobilier situé à l'angle de l'avenue de Turenne et de la rue Louise Michel à compter du Jeudi 02 Avril 2026,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de police qui s'imposent pour assurer la mise en application de cette occupation exceptionnelle d'emplacements sur le domaine public,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{ER} : Les intervenants de la société « SPIE CityNetworks » de LUMES SONT **AUTORISÉS** à stationner plusieurs véhicules de travaux SUR L'ARRÊT DE BUS dénommé « LOUISE MICHEL » situé entre les habitations sises aux numéros « 2 » et « 6 » AVENUE DE TURENNE afin de permettre la **RÉALISATION DU REcul D'UN FEU PIÉTON, à compter du JEUDI 02 AVRIL 2026 et jusqu'à la fin des opérations. (fin des travaux estimée au Vendredi 03 Avril 2026)** Des barrières matérialiseront les emplacements réservés au stationnement de ces véhicules de travaux et seront mises en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur l'une des barrières réservant les emplacements par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : *Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les Agents du service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ainsi que les agents placés sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*



Le Maire,

Jérémie DUPUY

2026-03-31 14:14:34